

## FICHE DE POSTE

### RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

#### N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378873

|   |   |
|---|---|
| <b>Intitulé du poste (F/H):</b> Maître de Conférence des ENSA                               | <b>Catégorie statutaire :</b> A                   |
| <b>Champ disciplinaire :</b> Villes et Territoires  | <b>Corps :</b> Maîtres de Conférences (MCF)       |
| <b>Recrutement effectué au titre de :</b><br>Mutation ou détachement / concours catégorie 2 | <b>Code corps :</b> MAEA                          |
|   | <b>Date de la prise de fonction</b><br>01/09/2020 |

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Enseignement supérieur - Recherche

**Emploi(s) Type :** Enseignant praticien du supérieur DCAO – RCH03A

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille  
2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

#### **Missions et activités principales**

Pour ce poste, l'Ensap de Lille recherche un-e enseignant-e capable de structurer une approche méthodique des différentes modalités de conception et d'élaboration du projet urbain, à exercer à l'intérieur des formations en architecture et en paysage de l'ENSAPL, mais aussi au sein d'un nouveau parcours de Master en « Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative » porté conjointement par l'ENSAPL et par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (ouverture Septembre 2020).

Le ou la candidat-e disposera pour cela d'une sérieuse expérience dans le domaine du projet urbain, élaborée si possible par des expériences variées au sein de la maîtrise d'ouvrage, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre urbaine et/ou à l'intérieur de structures issues de la société civile et expérimentant de nouveaux modes de production du projet urbain. L'approche proposée sera axée sur une démarche de conception spatiale nourrie par des savoirs solides dans les domaines des sciences sociales, environnementales, et par une culture architecturale, paysagère et territoriale consistante.

Les modalités d'enseignement, notamment au sein du parcours de Master en urbanisme, bénéficieront des expériences pédagogiques déjà menées par le ou la candidat-e, lesquelles témoigneront d'une capacité critique et d'un esprit de créativité pédagogique adaptés à l'ambition de construire un enseignement autour de pratiques émergentes dans la co-conception, la gestion des ressources et tout ce qui touche aujourd'hui la sphère environnementale, etc. Une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel des écoles d'architecture et de paysage d'une part, de l'université d'autre part, sera un atout apprécié.

Ses missions sont les suivantes :

**Définir et assurer un projet**

- **Pédagogique**

Le contrat d'enseignement de 320 heures sera dirigé approximativement pour moitié vers le parcours Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative (COMUA) et pour moitié sur les cursus de Master en architecture et en Paysage (années DEP 2 et 3) au sein du domaine d'études « Territoires en Mutation ».

Ces enseignements comprendront :

- des cours magistraux portant sur les approches émergentes en urbanisme
- l'encadrement de voyages d'étude et des productions étudiantes qui pourront leur être liées
- l'encadrement d'ateliers de projet urbain selon des modalités variées, allant d'un encadrement semestriel complet (144h) à des formats plus réduits au sein du parcours COMUA

- l'encadrement d'exploratoires (48h) en master d'architecture ou en paysage

- l'évaluation de rapports de stage en maîtrise d'ouvrage pour la formation paysage

- la participation aux jurys de Projets de Fin d'Etude (PFE) dans les deux formations de l'ENSAPL

- **Scientifique**

Il est souhaité que l'enseignant-e ait un engagement au sein de la recherche dont témoigne une activité régulière de publication et de participation à des colloques. Dans la mesure où il/elle disposerait d'une expérience universitaire acquise par la préparation et la soutenance d'une thèse, il est attendu qu'il/elle s'implique à terme dans l'accompagnement des séminaires d'initiation à la recherche au sein des formations en architecture et en paysage.

Il est parallèlement souhaité que l'enseignant-e prenne part aux activités pédagogiques et scientifiques du LACTH (laboratoire de recherche de l'Ensap de Lille) : projets de recherche, séminaires doctoraux, séminaires de recherche en master... éventuellement dans le domaine de la recherche-action, recherche-en-acte (ou en création), recherche par le projet.

- **Autres tâches**

**Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Conformément au décret statutaire de 2018, les obligations de service d'un enseignant sont identiques à celles applicables à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h, et comprennent 320 heures d'enseignement décomptées en heures équivalent TD.

Les modalités d'exécution des obligations de service (présentiel devant élève + participation à la vie de l'établissement (instances, jurys, groupes de travail ...) sont fixées par le chef d'établissement.

A titre indicatif, il est demandé aux enseignants de l'ENSAP de Lille d'être présents dans les locaux en moyenne 2 jours par semaine.

### Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

### Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

#### **Article 34**

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

#### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

[1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école

L'ENSAP de Lille accueille des étudiant-es inscrit-es dans deux formations distinctes, en architecture (Licence et Master) et en paysage (cycle préparatoire et cycle diplômant). Ces cursus présentent des convergences, en première année de licence comme en troisième année, ainsi qu'en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des ateliers de projet. En licence architecture, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire : petit équipement en greffe sur un bâtiment existant (S3), logements (S4), projet urbain (S5) et projet de synthèse (S6). En cycle préparatoire aux études de paysagiste (CPEP) et en première année du cycle diplômant (DEP1), les contenus sont également fondés sur une progressivité. En Master d'architecture et dans les 2 dernières années du cycle diplômant en paysage, les études sont structurées en 4 domaines dont les orientations et les contenus correspondent à ceux du laboratoire de recherche : Conception et approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et situations métropolitaines.

Le parcours de Master «Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative » (COMUA) forme sur 2 ans des urbanistes issus principalement soit d'une licence en géographie et aménagement, soit d'une formation préalable en architecture ou en paysage. Il s'agit, tout en apportant les savoirs fondamentaux, aussi bien théoriques que pratiques, en urbanisme, d'organiser une démarche réflexive originale autour des modes émergents de fabrique de l'urbain, tels qu'ils sont expérimentés depuis de nombreuses années au sein de la société civile et dans la perspective d'une refonte des modes opératoires du projet urbain et d'aménagement du territoire. Le cycle est structuré autour d'un grand atelier sur 2 ans proposant une démarche de projet approfondie sur le temps long et suivant des modalités multiples.

**Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement**

Le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, porte des recherches l'architecture, le paysage et la ville. Doté d'un Conseil Scientifique, le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheur-es de l'un des 4 domaines de recherche (Conception et approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et situations métropolitaines).

Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les 10 doctorants et les chercheurs de l'école (6 HDR, 5 professeurs, une douzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (SESAM à Lille1, SHS à Lille3).

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :  
[recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr](mailto:recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches-simplifiées.fr et aucune candidature ne sera traitée en dehors.

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Lille